Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 51 (2001)

Heft: 1

Buchbesprechung: A cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudre

[Eva Maier, Antoine Rochat, Denis Tappy]

Autor: Pibiri, Eva

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

theoretischen Niveau dieser Dissertation. Vor dem bankarchivischen Erfahrungshintergrund mag das alles anders aussehen: Bankarchiven fehlt noch immer eine gewisse professionelle Stabilität, und auch das Information-Management ist in Banken anderes organisiert als in der öffentlichen Verwaltung, obwohl allein schon die Betriebsgrösse etwa einer Kreditanstalt nach einer professionellen Organisation ruft, arbeiten dort doch etwa doppelt so viele Personen wie in der Bundeszentralverwaltung, im Bankensektor in der Schweiz etwa ebenso viele wie in der Bundesverwaltung einschliesslich der Regiebetriebe. Auch das Kostenargument kann unterschiedlich eingesetzt werden: die Kosten für die Aufarbeitung der Geschichte des Finanzplatzes Schweiz während des Zweiten Weltkrieges sind, nicht nur für die Öffentlichkeit, enorm, und mit diesen Finanzmitteln hätte wohl ein langfristiger, kontinuierlicher und professioneller Archivdienst in den Banken geführt werden können. Die «Schatten der Vergangenheit» zeigen, neben der eigentlich viel wichtigeren volkswirtschaftlichen Bedeutung der Banken und deren Gewicht als Arbeitgeber, dass es auch ein Interesse der Gesellschaft an verantwortlicher, sich an übergeordneten Zielen orientierender Geschäftsführung gibt, und ein legitimes Interesse daran, a posteriori erkennen zu können, wie gewichtige volkswirtschaftliche und auch politisch bedeutsame Akteure gehandelt haben. Dazu könnten (teilweise) öffentlich zugängliche Bankarchive einen wichtigen Beitrag leisten. Halbeisen anerkennt dies auch, wenn er etwa schreibt: «Indem Banken ihre Vergangenheit erinnerungsfähig halten und der historischen Forschung zugänglich machen, beweisen sie ihre Verbundenheit zu der Gesellschaft, in der sie agieren» (S. 18). In diesem Sinne ist auf eine etwas umfassendere Überlieferung zu hoffen, als sie möglicherweise in Anwendung der hier vorgeschlagenen Kriterien entstehen würde, zum Nutzen sowohl der Banken wie der ganzen Gesellschaft. Andreas Kellerhals-Maeder, Bern

A cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret. Textes réunis par Eva Maier, Antoine Rochat et Denis Tappy. Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise (n° 115), 1999, 483 p.

Dans cet ouvrage, pas moins de trente auteurs rendent hommage à l'œuvre de Jean-François Poudret. Comme l'indique son titre – qui se veut aussi un clin d'œil à la passion que le professeur Poudret voue à l'équitation – le recueil propose les contributions d'historiens et de juristes déclinées en cinq grandes parties: le Moyen Age I: X°-XIV° siècles; le Moyen Age II: XV°-début XVI° siècles; droit savant; Ancien Régime; Epoque moderne/généralités.

Il est impossible de rendre compte ici de façon exhaustive de toutes les communications, d'autant plus que les sujets abordés sont des plus variés. Toutefois, les auteurs ont eu le souci constant d'offrir des contributions dont le propos pouvait se rattacher aux multiples chevaux de bataille de Jean-François Poudret, entre autres: le droit privé, les coutumes, la pratique testamentaire, le droit matrimonial, l'autorité parentale, la tutelle et bien sûr de nombreux aspects de l'histoire du Pays de Vaud. Les textes introductifs de Jean Bart, Antoine Rochat et Denis Tappy, ainsi que la longue liste des publications de Jean-François Poudret en histoire du droit, nous permettent d'ailleurs d'apprécier et de mieux mesurer cette diversité.

La première partie, dédiée au haut Moyen Age, aborde tout d'abord l'histoire de la famille en Bourgogne transjurane avant 1050 au travers des documents diplomatiques royaux et privés (Gilbert Coutaz). Suit une étude sur la procédure de règlement des conflits de droit privé dans la Champagne méridionale aux XII^e et

XIII^e siècles (Jean Gay), sujet que Jean-François Poudret connaît bien pour avoir étudié l'ancien droit privé et procédural du Pays de Vaud et des contrées voisines. La contribution posthume de Paul Ourliac apporte pour sa part une lumière nouvelle sur les Statuts de Pamiers, promulgués en 1212 par Simon de Montfort, en montrant leur importance dans le cycle des idées qui préparent la naissance du droit français. Nicolas Morard se penche sur les servitudes coutumières et le statut personnel dans le comté de Gruyère (XIII^e–XV^e siècles) en mettant en évidence que les différents affranchissements collectifs de la mainmorte et de l'aide concernaient les groupes dits «liges» mais ne pouvaient en aucun cas profiter aux «tailliables». Agostino Paravicini Bagliani analyse quant à lui la symbolique de l'offrande des chevaux, notamment lors des funérailles de Bertrand du Guesclin, d'Amédée VI de Savoie et d'Othon de Grandson. Ces cérémonies glorifient – selon le rang du défunt – tantôt les valeurs chevaleresques, tantôt la continuité dynastique. Dans un tout autre registre, Marguerite Boulet-Sautel entreprend l'analyse d'un acte de vente immobilière tiré du chartrier de l'abbaye de Saint-Magloire (Paris) passé au XIVe siècle selon les «us et coutumes de France».

Le second volet (XV^e-début XVI^e siècles) réunit deux études s'attelant à des sujets fribourgeois. Tout d'abord une analyse de quelques aspects de la pratique testamentaire, qui – bien qu'elle offre de nombreuses similitudes avec les testaments vaudois étudiés par J.-F. Poudret – présente quelques particularités (Yves Le Roy). Marie-Ange Valazza Tricarico de son côté dévoile un acte judiciaire du Livre de Justice de Fribourg sur un procès de 1443 opposant deux artisans utilisant la même marque de fabrique. Vient ensuite l'affaire «Antoine de Vernex» de Chesalles-sur-Oron. Accusé de sorcellerie en 1482 et reconnu coupable, Antoine réussit pourtant à commuer son exécution par le feu en noyade – supplice moins déshonorant et qui, contrairement au feu, permettait au supplicié de pouvoir se présenter devant Dieu le jour du Jugement dernier (Eva Maier). Nous restons en Pays de Vaud avec Jean-Daniel Morerod qui propose une étude de la période qui suit la combourgeoisie de Lausanne avec Berne et Fribourg (1525) en analysant les réactions de l'évêque de Lausanne et du duc de Savoie. Avec Philippe Godding nous quittons les Pays romands pour la procédure civile en Brabant aux XIVe et XVe siècles. Theodor Bühler, pour sa part, observe les recours au seigneur et à une cour voisine dans l'évêché de Bâle d'après les recors de droits (XV^e s.).

La partie dédiée au droit savant aborde différentes grandes questions; en premier lieu, l'élaboration du droit canonique en Occident du XI° au XV° siècle (Jean Gaudemet), et, dans un exemple plus restreint, Lucien Masmejan analyse un procès de 1329 se déroulant à Liddes (Valais) afin d'en dégager la réception du droit écrit et d'observer si son origine est canonique ou civile. André Gouron quant à lui s'interroge sur l'apport d'Alexandre de Saint-Gilles à la *Lectura codicis* d'Azon. Anne Lefebvre-Teillard propose une recherche sur la légitimation par mariage subséquent notamment au travers de textes du XII° et XIII° siècle. Jean-Philippe Lévy s'intéresse aussi au mariage en étudiant le problème des unions conjugales et extraconjugales traitées devant l'officialité de Cerisy (Normandie) aux XIV° et XV° siècles.

Notre avancée chronologique se poursuit avec l'Ancien Régime et plusieurs sujets bernois. Tout d'abord, Josef Hofstetter présente une source de 1543 qui ordonne que les instances d'appel de la ville de Berne statuent selon leur conscience lorsque les droits locaux ne fournissent pas de règles. Regula Matzinger-Pfister remonte de son côté aux sources médiévales de l'otage conventionnel et présente son

évolution dans les mandats bernois et son application dans la pratique vaudoise du XVI^e au XVIII^e siècle. Suivent deux études privilégiant des textes bourguignons. Jean Bart s'interroge sur l'évolution de la qualité d'«hommes de pôté» qui au départ s'appliquait aux ruraux et qui au fil des siècles a aussi qualifié certaines communautés qui ne possédaient pas d'organisation municipale. Nous restons dans le registre de la soumission avec Michel Petitjean qui traite de la puissance maritale en droit bourguignon. Vient ensuite une reconstruction des structures institutionnelles de la profession d'avocat aux derniers siècles de l'Ancien Régime (Jean-Louis Gazzaniga). Lise Favre, enfin, clôt cette partie en abordant – dans le Code d'Aigle de 1770 – le délicat problème de l'autorité parentale du parent survivant.

Le canton de Vaud est à l'honneur dans trois études du dernier volet de ces mélanges. En premier lieu, Denis Tappy s'attache à montrer comment les révolutionnaires vaudois – contrairement à leurs homologues français – se montraient favorable au Moyen Age et décrivaient cette période comme un moment privilégié où leurs us et coutumes étaient respectés. C'est ensuite au tour de l'impôt foncier vaudois au XIX^e siècle d'être présenté par Christophe Reymond. Antoine Rochat analyse finalement les relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Vaud aux XIX^e et XX^e siècles.

Philippe Conod quant à lui se penche sur l'effort de codification et d'unification de la procédure civile manifesté dès 1798 par les Conseils législatifs de la République helvétique. Dans un tout autre registre, Denis Piotet prend en considération le problème du droit de pêche dans le ruisseau du Greny qui trouve son origine dans des textes des XIV° et XV° siècles. Jean Hilaire s'interroge sur le rapport entre le politique et le judiciaire en France en proposant un panorama du XIII° au XX° siècle. Marie-Thérèse Allemand-Gay, pour finir, s'intéresse au cas de la filiation légitime de la réforme napoléonienne à 1830.

Au terme d'un riche volume réunissant une matière aussi dense que diversifiée, on regrettera cependant l'absence d'un index des noms, précieux outil de travail.

Eva Pibiri, Lausanne

ITINERA. Hg. von der Allgemeinen Geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. Fasc 23. 1999: **Geschichte(n) für die Zukunft? Vom Umgang mit Geschichte(n) im Jubiläumsjahr 1998.** Hg. von Albert Tanner. 214 S. Abb.

Dieses Heft der ITINERA bietet 29 Aufsätze zu verschiedenen Themen, die im Zusammenhang mit dem Jubiläum 150 Jahre Bundesstaat stehen. Eigentlich wäre das Jubiläum Anlass gewesen, «den Ideen und den Bedürfnissen der Zeit zu entsprechen, indem man das Vergangene benutzt und der Zukunft einen neuen Weg öffnet», wie die Leitidee beim Entwurf der neuen staatlichen Ordnung 1848 lautete. Doch bereite es uns Mühe, dieses wichtige Ereignis so zu deuten, dass es für uns und unsere Zukunft Bedeutung erlange.

Der erste Teil befasst sich mit der Bedeutung der Jubiläen der Jahre 1798, 1848 und 1998. Die vier Reden wurden 1998 gehalten und bezogen sich auf den Untergang der Eidgenossenschaft von 1798 oder auf die Gründung des Bundesstaates von 1848. Beiden Ereignissen werden positive wie negative Aspekte zugeordnet: der Ablösung des aristokratischen Regimes 1798 folgte neben Freiheit auch neue Knechtschaft, die demokratische Verfassung von 1848 war eindeutig liberal oder gar radikal geprägt und die konservative Seite wurde ins Abseits gedrängt.

Jubiläen bieten den Historikern einerseits die Möglichkeit, vergangene Ereignisse unter neuen Aspekten zu betrachten und sich dabei der Aufmerksamkeit ge-